

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (15) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :**

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY  
CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISET  
EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET  
LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA  
JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET  
VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE  
BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL  
VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

**ABSENTS EXCUSES (4) :**

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 21.03.2025

Et publication le : 24-03-2025

Le Maire,



### Service de conseil architectural, urbain et paysager – convention avec le CAUE 74 et contrat avec M. Michel Coen - Avenant n° 1

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2022-30 du 14 mars 2022 approuvant la convention partenariale d'objectif pour un service régulier de conseil avec le CAUE 74 ainsi qu'un contrat d'architecte-conseil avec M. Michel COEN ;

**Considérant** que la convention n° 18-AU-0144-AVT1-SDé et le contrat sont arrivés à échéance au 31 mars 2024 ;

**Considérant** la proposition du CAUE 74 de reconduire le contrat jusqu'au 31/12/2025, permettant ainsi la poursuite du service ;

**Considérant** le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente ;

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** les clauses de l'avenant n° 1 à la convention partenariale d'objectif avec le CAUE 74 et au contrat d'architecte-conseil avec M. Michel Coen ;
- **De donner** tout pouvoir à M. le Maire pour signer cet avenant ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Rudy SICARD



Le Maire,  
Michel BEAL

